

Cette somme de 600 francs sera versée à M. le président du conseil supérieur de l'instruction publique, qui fera établir, suivant les proportions ci-dessus fixées, les livrets de caisse d'épargne à délivrer aux ayants-droit.

Papeete, le 3 août 1885.

Signé : LAGARDE.

Approuvé :

Le Gouverneur,

Signé : MORAU.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} août 1885 —

N^o 242. — L'élection du sieur Tetuaearo a Hirohiti comme pasteur de la paroisse de Vairão est confirmée.

— En date du 10 août 1885 —

N^o 245. — M. Grand (Marc) est nommé écrivain auxiliaire de la Direction de l'Intérieur, à compter du 1^{er} août courant.

— En date du 12 août 1885 —

N^o 244. — M. Roussin, médecin de 2^e classe de la marine, appelé à continuer ses services en France, prendra passage sur le trois-mâts-goëlette *Tropic Bird*, à destination de San Francisco, d'où il continuera son voyage en France.

— En date du 25 août 1885 —

N^o 245. — Le sous-brigadier de police Viriho a Teraimano est révoqué de ses fonctions par mesure disciplinaire.

N^o 246. — M. Dupla (Paul), instituteur public à Paea, est chargé des fonctions d'officier de l'état civil dans ce district.

N^o 247. — Le gendarme Doucet, du poste de Paea, rentre à sa brigade à Papeete.

Le poste de gendarmerie de Paea est momentanément supprimé.

N^o 248. — Le sieur Paitia a Aitua, élève-interprète, est nommé sous-brigadier de la police de Papeete, en remplacement du sieur Viriho a Teraimano.

PAR DÉCISIONS DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR :

— En date du 13 août 1885 —

N^o 249. — La démission de son emploi offerte par le sieur Tavi a Otoore, instituteur à Teavaro-Teaharoa, est acceptée.